

# NOUVELLE CALEDONIE

## CE QUE VEULENT LES KANAKS



**LCR**  
DOCUMENTATION  
CENTRALE

# Pour une indépendance

# kanake et socialiste

**Dossier ROUGE** N° 11 10 FF  
4<sup>e</sup> trimestre 84





Documents  
Nouvelle Calédonie

# Tous aux côtés des indépendantistes kanaks

LCR  
DOCUMENTATION  
CENTRALE



**LCR**

*Ligue communiste révolutionnaire*

*section française de la Quatrième Internationale*

Fondé lors des élections territoriales de 1979 autour de la revendication d'Indépendance kanake et socialiste, le Front indépendantiste (FI) regroupait l'essentiel des forces anticolonialistes de Nouvelle-Calédonie, à savoir l'Union calédonienne (UC), l'Union progressiste mélanésienne (UPM), le Front uni de libération kanak (FULK), le Parti socialiste calédonien (PSC) et le Parti de libération kanak (PALIKA). Ce dernier scissionnera ensuite, le groupe Libération kanake socialiste (LKS) restant dans le FI et le PALIKA s'en tenant à l'écart.

Plaçant leur combat sur le terrain des institutions coloniales et du processus électoral, nombre de dirigeants indépendantistes ont eu beaucoup d'illusions après l'avènement du gouvernement Mitterrand. Pour certains, une négociation de l'indépendance avec le nouveau gouvernement français s'avérait possible, étant donné les promesses effectuées dans le passé par le Parti communiste (PC) et le Parti socialiste (PS), quant au respect du droit du peuple kanak à l'autodétermination. Le FI accepta donc, dans un premier temps, d'entrer dans le jeu du nouveau gouvernement français, qui proposait un statut évolutif du territoire au travers de l'adoption de quelques ordonnances concernant notamment les droits culturels des Kanaks et le rachat de quelques terres aux colons par un office foncier. Paris voulait dégager une majorité locale pour s'orienter vers une solution néocoloniale, et favorisa donc la prise en charge des institutions locales (Conseil de gouvernement) par une coalition regroupant les élus du FI et ceux de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (FNCS), formation de droite liée à l'UDF, faisant ainsi apparaître une nouvelle majorité à l'assemblée territoriale locale.

Les difficultés pour appliquer en douceur une telle solution néocoloniale résidaient en fait dans le caractère explosif d'une situation coloniale particulière, que l'on peut caractériser par les grands traits suivants : un peuple d'origine, les Kanaks, minorisé dans son propre pays par une immigration délimitée de colons européens et d'immigrés asiatiques et du Pacifique ; une expropriation de la population kanake de ses terres par les colons blancs ; l'existence d'un puissant sentiment national du peuple kanak s'imprégnant des traditions ancestrales et du désir de récupérer les terres dont il avait été spolié ; un colonat européen très réactionnaire, même parmi les travailleurs blancs, crispé sur ses privilèges économiques et sociaux et votant massivement pour des partis de droite, comme le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), organisation liée au RPR.

Certaines fractions des Blancs semblent très attirées par une indépendance unilatérale, à la rhodésienne ou sous l'égide de l'impérialisme US, comme en témoignent les graffitis « USA revient », nombreux à Nouméa, et faisant référence au passage des Yankees en Nouvelle-Calédonie lors de la Seconde Guerre mondiale. Mais le commun dénominateur de la population européenne est sa haine du Kanak — la dernière chasse au Kanak ne date que du début du siècle — et son opposition farouche à l'autodétermination du peuple d'origine, donc à l'indépendance kanake et socialiste.

Toutes ces contradictions ont été à l'œuvre pour tendre la situation, après qu'il fut clair pour le peuple kanak que le gouvernement français se comporterait comme un gouvernement colonial classique. De ce point de vue, le congrès de fondation du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), qui s'est terminé le 24 septembre, date symbolique du 131<sup>e</sup> anniversaire de la prise de possession par la France et jour férié en Nouvelle-Calédonie, marque donc un tournant radical dans l'histoire du mouvement indépendantiste. Le député kanak à l'Assemblée nationale française, Roch Pidjot, démissionnaire de l'appareil au groupe socialiste, l'a clairement exprimé en proclamant : « *Le statut (proposé par le gouvernement français, ndr.) qui nous est imposé ne doit en aucune manière être appliqué, de telle sorte que le gouvernement français soit obligé de capituler.* »

Pour en arriver au rejet total de la politique du gouvernement français, il aura fallu que le FI tire un bilan critique de sa

participation aux institutions locales, des promesses faites par le gouvernement français sur la reconnaissance du droit à l'indépendance et non tenues par la suite, du contenu néo-colonial du statut d'autonomie pour la Nouvelle-Calédonie voté l'été dernier par les députés du PS et du PC à l'Assemblée nationale, et de l'annonce par Paris de la tenue des élections territoriales sans aucune modification du code électoral en faveur du peuple colonisé.

La formation du FLNKS et le radicalisme de sa charte représentent un pas en avant dans l'expression de la volonté d'autodétermination du Peuple kanak. En effet, 300 personnes, en provenance de toute la Grande-Terre et des îles, ont assisté au congrès de fondation du FLNKS. Tous les partis du FI étaient représentés, à part le groupe Libération kanake socialiste (LKS), formation qui a opté pour la mise en place du statut Lemoine voté par l'Assemblée nationale française l'été dernier. Le Parti de libération kanak (PALIKA), anciennement non membre du FI, a participé aux travaux de ce congrès et doit intégrer le FLNKS, ainsi que l'Union des syndicats de travailleurs kanaks et exploités (USTKE), le Comité de revendication des terres de la côte ouest, le Groupe des femmes kanakes et exploitées en lutte, le syndicat enseignant SELEC, et le Comité Pierre Declercq. La création du FLNKS représente donc une avancée dans l'unité du mouvement indépendantiste et révèle l'importance de l'esprit unitaire parmi les masses kanakes.

La nouvelle détermination des forces indépendantistes représente un pas en avant dans la marche du combat pour l'indépendance. Celle-ci s'est concrétisée par un calendrier de lutte prévoyant la mise en place de comités locaux du FLNKS au niveau des communes, la tenue de conventions régionales dans les six zones du pays pour l'élection de délégués (30 pour la Grande-Terre et 7 pour les îles Loyauté) à une convention nationale les 24 et 25 novembre. Le 1<sup>er</sup> décembre a lieu le premier congrès du FLNKS, pour désigner officiellement une direction nationale et un gouvernement provisoire pour le « Kanaky » (nouveau nom du pays).

La représentativité du FLNKS s'est immédiatement concrétisée lors du boycott massif par le peuple kanak des élections territoriales du 18 novembre dernier. On dénombre en effet 50 % d'abstentions au total et plus de 80 % pour les seuls Kanaks, dont la volonté en faveur de l'indépendance a ainsi été clairement affirmée par ce résultat. Le LKS, qui au nom du « réalisme » a voulu jouer le jeu du gouvernement français et s'imposer dans le milieu kanak comme l'interlocuteur privilégié de Paris, en a fait durement les frais. Avec ses 7,3 % de voix et 6 élus, le LKS se trouve aujourd'hui désorienté et marginalisé par sa trahison du combat unitaire des masses kanakes au moment où l'unité était des plus importantes autour d'une orientation de lutte et de mobilisation.

Car le gouvernement français est à l'affût de la moindre division du front des Kanaks indépendantistes pour avancer sa stratégie néocoloniale. Sans politique bien déterminée, inquiet d'un engrenage d'affrontement colonial, subissant la pression des milieux coloniaux et de la droite métropolitaine qui fait front derrière eux, Paris navigue à vue dans le cadre d'un projet néocolonial d'autonomie interne et d'organisation d'un référendum pour 1989. Le FLNKS conteste ce projet et réclame le droit à l'autodétermination pour les seuls Kanaks et les natifs de père et de mère nés sur le territoire. Car, demander aux anciens d'Algérie et du Vietnam installés en Nouvelle-Calédonie, ou au 15 % d'électeurs ayant voté pour le Front national aux élections européennes de juin 1984 de se prononcer sur le sort à réserver aux Kanaks, c'est purement et simplement nier l'existence du fait colonial et œuvrer à son maintien.

La situation en Nouvelle-Calédonie illustre la crise de l'empire colonial français, qui n'a pas fini de se désagréger. Certes, le poids du courant indépendantiste en Nouvelle-Calédonie est bien supérieur à celui des indépendantistes aux Antilles, à la Réunion, en Guyane ou dans les autres colonies du Pacifique. Les courants sociaux-démocrates et stalinien de ces colonies comme de la métropole, qui sont farouchement partisans du

« maintien dans le cadre de la République » et du statut d'autonomie interne, portent des responsabilités dans cet état de fait. Mais la réaction des détenteurs du pouvoir économique en France et de l'opposition politique actuelle à la crise en Nouvelle-Calédonie montre l'importance des liens qui unit des fractions de la bourgeoisie française à l'exploitation coloniale. Les Michel Debré, député de la Réunion, les Raymond Barre, fils de colons réunionnais, ne défendent pas seulement des idées générales en s'opposant à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, ils défendent aussi leurs intérêts les plus immédiats et ceux de leurs proches.

Mais la Ve République a aussi été l'ère de la décolonisation néocoloniale en Afrique noire, c'est-à-dire celle du maintien sous une autre forme de ces intérêts colonialistes. Les Mitterrand et Defferre, comme les Debré, ont eu des responsabilités directes dans ces processus d'indépendance bidon, amorcés dans les années 1950 et conclus dans les années 1960 dans les anciennes colonies d'Afrique noire. C'est cette opération que le gouvernement français aimerait aujourd'hui rééditer en douceur. Les manœuvres de diversion de Paris, comme le recul tactique opéré face à la pression des Kanaks, les promesses d'avancement de la date du référendum, tout comme le refus de réprimer trop violemment, dans un premier temps, la mobilisation kanake, relèvent de cette vision à long terme de vouloir garantir les chances d'une évolution néocoloniale assurant la permanence des intérêts économiques, stratégiques et politiques de la bourgeoisie française.

La détermination actuelle du FLNKS à obtenir le pouvoir politique, c'est-à-dire l'indépendance, pour les seuls Kanaks, et à refuser tout compromis sur ce point, le problème aigu de la revendication de récupération des terres volées et le caractère ultra réactionnaire des colons européens, constituent les ingrédients d'une situation explosive.

Le peuple kanak a affirmé nettement sa détermination à

se battre pour l'indépendance kanake et socialiste. Le gouvernement français a montré une détermination tout aussi importante à nier ce droit, à faire des concessions à la droite coloniale, à tergiverser au risque de voir la situation locale s'aggraver, tout en manœuvrant pour tenter de diviser les Kanaks et de préparer une solution néocoloniale. Les travailleurs de France, qui ont vu ce gouvernement bafouer ses promesses à leur égard, doivent aussi dénoncer son comportement colonialiste. La solidarité anticolonialiste des travailleurs de France sera une aide importante à l'avancée de la lutte de libération nationale en Nouvelle-Calédonie. C'est, de plus, un devoir anticolonialiste élémentaire. Pour sa part, la LCR s'est de tout temps engagée à soutenir la lutte du peuple kanak pour l'autodétermination et l'indépendance.

C'est dans le but de faciliter la mobilisation anticoloniale sur ce point que la LCR publie cette brochure, constituée des documents suivants :

— Extraits des résolutions adoptées par le congrès de fondation du FLNKS.

— Lettre de démission du député Roch Pidjot de l'appareillement au groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

— Texte du PALIKA définissant sa conception de l'unité à la base des masses kanakes dans le combat pour l'indépendance.

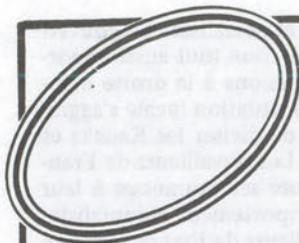
— Bilan du congrès de fondation du FLNKS tiré par le syndicat USTKE.

— Le mouvement syndical en Nouvelle-Calédonie : L'USTKE se présente.

— Lettre de Messmer, alors ministre, définissant la politique d'implantation coloniale pour faire barrage à l'avancée des idées indépendantistes.

— Position du FLNKS face au statut Lemoine adopté par l'Assemblée nationale en juillet 1984.





mairie réactionnaire de Nouméa, Roger Laroque), on recensait au 1<sup>er</sup> janvier 1980 : 60 500 Kanaques (43 % de la population totale) 49 700 Européens blancs (35,6 %), 17 600 Wallisiens et Tahitiens (12,5 %) et 11 800 immigrants d'Asie du sud-est. Au début du siècle les Kanaques représentaient plus des 4/5 de la population, en 1969 ils n'étaient plus que 47 %.

C'est cette structure de population et l'accaparement des terres par les colons qui constituent les fondements de la réalité coloniale locale. En 1979, le peuple kanaque était parqué sur 374 058 ha, alors que l'on estimait à environ 2 295 le nombre de propriétés individuelles non kanaques s'étendant sur une superficie de 332 797 ha de terres parmi les plus fertiles. Dans la Grande Terre, 400 000 ha de terres arables sont aux mains des Européens contre seulement 160 000 pour les Kanaques, d'après les statistiques les plus récentes.

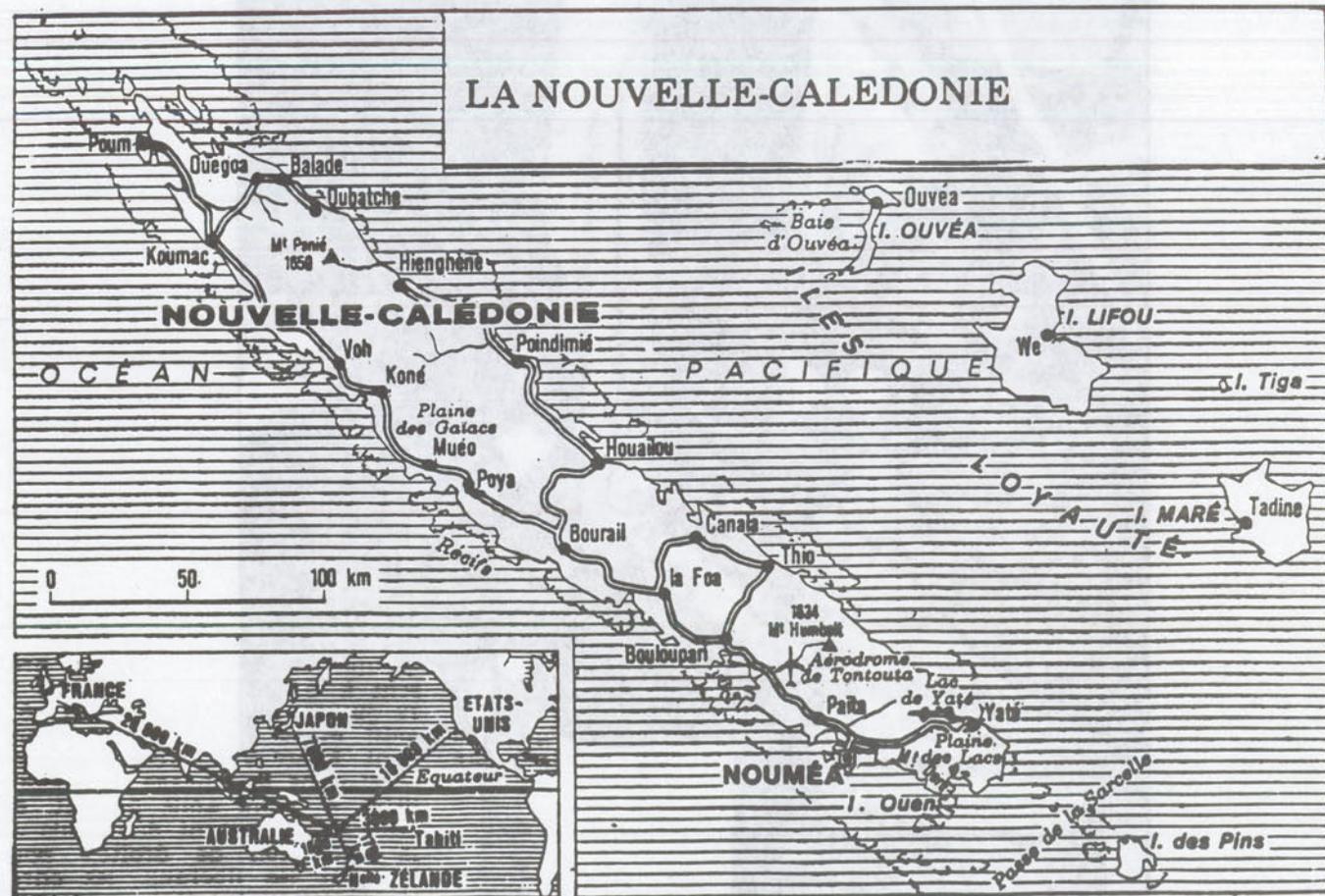
A côté d'un secteur minier hyper-capitaliste (le nickel) où les investissements ont été considérables, d'un négoce hypertrophié destiné à la satisfaction de la demande de la population blanche et aux mains de sociétés françaises comme les établissements Ballande, les Kanaques constituent dans leur grande majorité un secteur marginal d'auto-subsistance. Les 3/4 des subventions injectés en 1979 par l'Etat français dans l'économie locale sont allés directement aux traitements des fonctionnaires blancs installés en Nouvelle-Calédonie. Rendant compte d'un exposé du ministère des DOM-TOM, Henri Emmanuelli, devant l'Académie des sciences d'Outre-mer, l'hebdomadaire spécialisé *Marchés tropicaux et méditerranéens* du 15 janvier 1982 note les conséquences de cette distorsion de l'économie locale : « Une épargne privée considérable résulte du système, mais ne s'investit pas dans l'île. Une partie se place en Australie et en Nouvelle-Zélande. Une autre sur le marché monétaire français. Un contingent difficilement identifiable file vers Monaco. Certaines années, la seule fraction placée en France est égale à celle de tous les autres DOM-TOM. L'ensemble des transferts privés vers l'extérieur équilibre sensiblement les transferts publics de la métropole vers le territoire. »

## L'apartheid calédonien

Depuis la prise de possession officielle du 24 septembre 1853, la Nouvelle Calédonie est une colonie française située dans le sud-ouest de l'Océan pacifique, à 1 500 km de l'Australie et à 20 000 km de Paris. Elle comprend une île principale dénommée Grande Terre, l'archipel des îles Loyautés (Maré, Lifou et Ouvéa) situé à 100 km environ à l'est de la Grande Terre et l'île des Pins au sud.

La Nouvelle-Calédonie est régie par le statut des territoires d'Outre-mer. Un haut commissaire français nommé par le gouvernement de Paris concentre tous les pouvoirs et chapeaute les institutions territoriales composées d'un Conseil de gouvernement et d'une Assemblée territoriale à majorité réactionnaire.

Après une dizaine d'années d'immigration forcée destinée à marginaliser numériquement le peuple kanaque d'origine (« Il faut faire du blanc », proclamait en 1972 le



# Le mouvement nationaliste kanaque

Jusqu'en 1946 les Kanaques, habitants d'origine de la Nouvelle-Calédonie, sont soumis au régime de l'indigénat qui les maintient à l'écart dans des réserves. Ils ne peuvent en sortir que pour s'acquitter de l'impôt de capitation qui leur est imposé quand ils vont travailler gratuitement pour les colons ou le gouverneur français.

Ce régime prend fin après la Seconde Guerre mondiale. S'ouvre alors l'ère de l'assimilation et de l'intégration. Les Kanaques peuvent quitter leurs réserves sans autorisation préalable des gendarmes ou des chefs de tribus, pour aller travailler.

L'Union calédonienne (UC) apparaît en 1951, sous l'influence des pasteurs protestants et de curés catholiques qui s'entendent pour former un parti qui organise et défend les Kanaques contre les réactions anti-assimilationnistes de nature raciste des colons.

L'UC lutte pour l'assimilation et la promotion des Kanaques dans le cadre du système colonial. Elle appellera d'ailleurs à voter « oui » au référendum gaulliste de 1958. Son action permet néanmoins à la population kanaque d'obtenir certains droits et avantages sociaux dont elle ne bénéficiait pas auparavant. Avec la loi cadre de 1957 (1), l'UC obtint même des ministres kanaques sous le statut de l'autonomie. Mais à la différence d'autres colonies qui, comme le Sénégal par exemple, se verront accorder une indépendance formelle, le pouvoir colonial revint rapidement en arrière en Nouvelle-Calédonie et abolit à partir de 1963 le régime de la loi cadre. Le processus d'intégration coloniale ne fera ensuite que s'accroître.

L'échec de la politique d'assimilation des Kanaques (ceux-ci restant marginalisés dans tous les domaines économique, politique et social) et l'intransigeance coloniale face à la revendication d'autonomie interne défendue par l'UC, vont progressivement poser les jalons d'une évolution majeure du mouvement anticolonialiste vers la revendication d'indépendance kanaque.

Une nouvelle génération de militants anticolonialistes, dont certains ont vécu les événements de Mai 1968 en France, sera vecteur initial de cette revendication à laquelle se rallieront finalement toutes les formations kanaques.

Dans l'après-1968, plusieurs petits groupes anticolonialistes dont les « Foulards rouges » et le « groupe 1878 » mènent, sur une base souvent régionale, une agitation anti-assimilationniste. En 1976 ils se regroupent pour former le Parti de libération kanaque (PALIKA) qui proposera par la suite la constitution d'un front autour du mot d'ordre « d'indépendance kanaque et socialiste ».

Le Front indépendantiste, composé du PALIKA, de l'UC, du Parti socialiste calédonien (PSC), du Front uni de libération kanaque (FULK) et de l'Union progressiste mélanésienne (UPM), voit d'abord le jour comme une alliance électorale à la veille des élections territoriales de juillet 1979. A ces élections, les candidats du Front indépendantiste (FI) recueillent 34,4 % des suffrages et 14 sièges sur 36. En milieu kanaque, le FI obtient en fait 80 % des voix, mais seulement 10 % des voix des non-Kanaques, bien qu'il comprenne en son sein une organisation comme le PSC à dominante européenne mais très minoritaire dans cette communauté.

Le Front indépendantiste s'est formé autour d'une « plate-forme minimale commune » en quatre points. Celle-ci définit le FI comme un « front pour l'indépendance » politique, économique et culturelle, un « front anticapitaliste et

anti-impérialiste », un « front pour le développement » et un « front pour les terres kanaques ». Cette plate-forme affirme par ailleurs : « Le peuple mettra en place des structures politiques et économiques qui lui permettront de déjouer toutes les tentatives capitalistes et impérialistes de poursuivre l'exploitation de la Nouvelle-Calédonie au détriment du peuple par l'intermédiaire d'un gouvernement néo-colonial. » Concernant les non-Kanaques, le Front indépendantiste affirme une position sans équivoque : « Les travailleurs non Kanaks doivent participer au combat pour l'indépendance, et ne peuvent être légitimés que dans ce combat. » Enfin, cette plate-forme se termine par le slogan suivant : « Pour une société kanaque et pour construire le socialisme. »

Malgré les débats entre les différentes composantes du FI, celui-ci a réussi à se maintenir comme un front d'unité anticolonialiste.

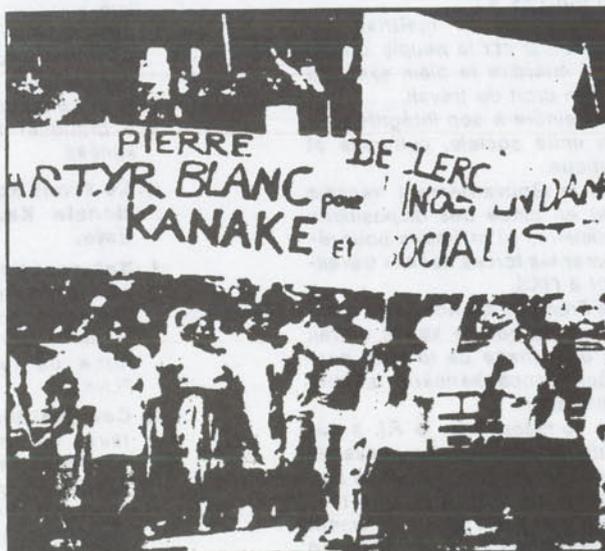
L'existence d'un tel mouvement anticolonialiste majoritairement polarisé autour de la revendication d'indépendance kanaque et socialiste représente une situation assez exceptionnelle en regard de celle qui prévaut dans les autres DOM et TOM, où ce sont les organisations autonomistes (partis communistes, socialistes ou nationalistes) qui dominent le mouvement anticolonial. Cela tient à plusieurs raisons.

Tout d'abord il faut prendre en compte la puissance du sentiment d'identité kanaque qui s'est maintenu par la transmission de la culture et de la tradition ancestrale à travers des formes de relations sociales communautaires précapitalistes. La véritable politique d'apartheid et même de génocide du colonialisme français à l'égard des kanaques a paradoxalement contribué au renforcement de cette tradition dans laquelle puise maintenant de façon tout à fait originale le mouvement anticolonialiste contemporain.

L'échec de la politique coloniale d'assimilation a aussi grandement justifié la validité de la revendication d'indépendance auprès des générations militantes Kanaques qui avaient mis tout leur espoir dans un statut juridique d'autonomie interne pour la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, l'environnement régional a certainement joué. De nombreuses possessions coloniales britanniques ont déjà accédé à l'indépendance en Océanie. Le maintien d'un colonialisme tardif, qui plus est sous la forme particulièrement violente d'une colonie de peuplement, a contribué grandement à radicaliser le processus de lutte anticolonialiste.

(1) Loi sur l'autonomie interne des colonies, voté à la fin de la IV<sup>e</sup> République, à l'initiative de Gaston Defferre notamment.



Les obsèques de Pierre Declercq à Nouméa, le 23 septembre 1981

«La présente Charte a pour but de préciser les objectifs du Peuple Kanak, d'expliquer pourquoi et comment il mène une lutte de libération nationale pour faire triompher ses droits.

Elle est écrite et souscrite, dans la continuité de la Résistance du peuple kanak depuis plus de 130 ans, pour une période limitée : la période de la lutte de libération nationale, qui est une période transitoire et préparatoire à l'indépendance kanak et socialiste.

## 1. Pourquoi la lutte de libération nationale ?

### 1. Constatant

- a) que le Gouvernement français est complice solidaire du fait colonial qu'il entretient,
  - b) que François Mitterrand, devenu président de la République par le mandat du 10 mai 1981, n'a pas tenu ses engagements,
  - c) que les déclarations de Nainville-les-Roches sur notre droit inné et actif à l'indépendance, n'ont pas été mises en pratique effective.
- d) que le Gouvernement français, refusant toutes les mesures présentées par le F.I. pour préparer l'accession à l'IKS,
- nous impose le statut Lemoine avec ses verrous (élection à l'Assemblée territoriale, Comité Etat-Territoire ; référendum en 1989, etc.)
  - menace directement le peuple kanak de disparition en le rendant définitivement minoritaire chez lui,
- e) que l'exploitation capitaliste et impérialiste par des intérêts économiques étrangers à notre pays, continue au profit de la France coloniale et de ses alliés,
  - f) que le Gouvernement français poursuit la politique d'immigration qui vise à :
    - empêcher la maîtrise de l'économie par le peuple kanak,
    - lui interdire le plein exercice de son droit de travail,
    - atteindre à son intégrité et à son unité sociale, culturelle et politique.
  - g) que le Gouvernement français met en place des dispositions judiciaires et militaires pour réprimer les forces kanaks travaillant à l'IKS,

Le Front Indépendantiste a estimé que le peuple kanak entrait dans une phase de la lutte pour l'indépendance kanake : la lutte de Libération.

En conséquence, le F.I. a décidé de rompre le dialogue avec le Gouvernement français, de se dissoudre et de participer avec toutes les forces vives du Mouvement indépendantiste à la mise en place d'un Front de Libération Nationale Kanak Socialiste.

2) - Nous affirmons l'existence du peuple kanak, fièrement attaché à son identité culturelle et à ses valeurs coutumières propres.

LE CONGRES DE FONDATION DU FRONT DE LIBERATION NATIONALE KANAK ET SOCIALISTE S'EST TENU A NOUMÉA LES 22, 23 et 24 SEPTEMBRE 1984. IL A ADOPTÉ UN CERTAIN NOMBRE DE DOCUMENTS SUR L'AVENIR DU PEUPLE KANAK ET LE CONTENU DE LA FUTURE INDÉPENDANCE. EN VOICI DES EXTRAITS.

3) - Nous revendiquons les droits légitimes et inaliénables du peuple kanak, car depuis le 24 septembre 1853, la France a ignoré ses droits et les a confisqués en instaurant unilatéralement sa légitimité coloniale, source de violence institutionnelle à l'égard des Kanaks.

4) - Les droits sacrés et inaliénables du peuple kanak opprimé et lésé par le fait colonial sont les suivants (cf. les déclarations N°1514 et 2621 de l'ONU) :

### Droits.

- a) à être reconnu comme peuple à part entière ;
- b) à la dignité et à la liberté ;
- c) à être considéré comme seul peuple légitime en pays kanak et à y avoir sa patrie ;
- d) à pratiquer sa libre détermination ;
- e) à obtenir la restitution de toutes les terres pour constituer le pays kanak dans son intégralité ;
- f) à l'exercice immédiat, sans condition ni réserve, de sa souveraineté qui lui permettra de choisir librement son statut politique : l'indépendance kanak et socialiste.
- g) aux moyens nécessaires pour poursuivre son développement économique, social et culturel pour construire le socialisme ;
- h) à pratiquer l'accueil des non kanaks.

## II. Le Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste.

1. **Nature.** Le peuple kanak est le seul responsable de sa lutte de libération nationale. Pour la mener à bien il se dote d'une force de lutte efficace : le FLNKS.
2. **Composition.** Tous les signataires de cette Charte : indépendantistes kanaks et non-kanaks anticolonialistes, organismes, syndicats, mouvements, associations, églises... composent le FLNKS sont ils sont les membres militants.
3. **Rôle.** La lutte de libération nationale est globale : elle se mène à tous les niveaux en même temps. Le FLNKS est donc l'Union des Forces Vives qui ont pour but de mettre en

place l'indépendance kanak et socialiste. C'est un Front de Libération du pays kanak du colonialisme, du capitalisme et de l'impérialisme, en vue d'instaurer un socialisme basé sur les réalités locales, mais qui sera défini dans la lutte par les combattants de la liberté.

4. **Organisation.** L'animation du FLNKS, la coordination entre ses membres doivent être le fait du Bureau Politique. C'est ce noyau politique qui devra proposer la ligne de conduite qui sera adoptée en réunion plénière du FLNKS.

5. **Stratégie.** Elle s'élabore dans la lutte :

- a) elle est unitaire et globale ;
- b) elle est dirigée prioritairement contre l'opresseur colonial, la France puissance coloniale,
- c) elle dénonce la fausse démocratie coloniale, et décide de boycotter toute élection à venir dans ce cadre ;
- d) elle est dirigée également contre le capitalisme et l'impérialisme pour instaurer une société socialiste plus juste ;
- e) elle vise à instaurer progressivement la légitimité kanak, sur le terrain, par des opérations concrètes qui manifestent son droit, opposé à la légitimité coloniale.

## III. Appel à l'engagement.

- 1) Le FLNKS lance un appel aux non kanaks. Ils doivent reconnaître la légitimité du peuple kanak et soutenir sa lutte de libération pour contribuer à sa réussite. Seul l'engagement solidaire dans la lutte de libération légitimera leur citoyenneté demain dans l'indépendance kanak et socialiste.
- 2) Le FLNKS lance un appel aux peuples frères du Pacifique ainsi qu'à toutes les Nations qui ont voté les déclarations 1514 et 2621 de l'ONU, pour apporter leur soutien et leur aide à la lutte du peuple kanak.
- 3) Il est urgent que les Kanaks se rassemblent et organisent la conquête de la liberté. Le premier acte de cet engagement est pour chacun la signature de cette Charte pour la lutte de libération.

# L'AVENIR



Directeur de la publication :  
Gabriel PAITA  
10, rue Gambetta  
1<sup>re</sup> Vallée du Tir  
Nouméa - Tél. 27.25.99  
CCP Nouméa 10-40 N

## Calédonien

Un Peuple n'a que ce qu'il mérite  
et il n'obtient que ce pour quoi il se bat

IMP GRAPHOPRINT

N° 912

8 juin 1984

Hebdomadaire gratuit

ROCH PIDJOT, DÉPUTÉ DE L'UNION CALÉDONIENNE, ÉTAIT APPARENTÉ AU GROUPE SOCIALISTE A L'ASSEMBLÉE. LE 6 JUIN 1984, IL EN DÉMISSIONNAIT POUR PROTÉSTER CONTRE L'ATTITUDE DU PS DANS LE DÉBAT SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE. VOICI DES EXTRAITS DE SA LETTRE DE DÉMISSION.

### ROCH PIDJOT DEMISSIONNE DU GROUPE SOCIALISTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Roch PIDJOT, qui est Député depuis VINGT ANS - il a été élu pour la première fois le 10 juin 1964 et a toujours été ré-élu jusqu'à présent - vient de rompre avec le Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale.

En juin 1981, après l'élection de François MITTERRAND, l'Assemblée Nationale a été renouvelée, donnant une large majorité au Parti du Président MITTERRAND. C'est à cette date en juin 1981 que l'UNION CALEDONIENNE a demandé au Député PIDJOT de s'apparenter au Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale.

### 1<sup>re</sup>) POURQUOI L'UNION CALEDONIENNE AVAIT DEMANDE A ROCH PIDJOT DE S'APPARENTE AU GROUPE SOCIALISTE ?

Si nous employons le mot "apparenté" c'est pour dire que PIDJOT ne fait pas parti du Parti Socialiste, mais il s'intègre au Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale pour travailler avec et avoir leur appui pour les questions qui nous concernent. Il faut rappeler que l'UNION CALEDONIENNE et le FRONT INDEPENDANTISTE avait fait voter pour François MITTERRAND en 1981 car; en 1979 la Mission du FRONT INDEPENDANTISTE avait rencontré le Parti Socialiste et le Parti Communiste qui avaient soutenu les principales revendications du Front Indépendantiste.

Voici un extrait de la lettre que le Candidat François MITTERRAND a envoyée à Roch PIDJOT avant mai 1981 :

"Ces dernières années nous ont vus côte à côte dans tous les combats contre les manifestations du colonialisme, de l'oppression et de l'arbitraire. Nous continuerons. A cette fin nous étudierons en commun, dans les deux mois qui suivront mon élection à la Présidence de la République, les conditions à réaliser pour que la population de la Nouvelle Calédonie soit en mesure d'affirmer son caractère propre."

Cette lettre faisait suite à la déclaration commune faite le 9 novembre 1979 par le Parti Socialiste Français et le Front Indépendantiste et dont voici un extrait :

"Le Front Indépendantiste a exprimé la juste revendication d'Indépendance du Peuple Kanak et sa volonté de garantir les droits fondamentaux de l'Homme dans l'Indépendance."

"Le Parti Socialiste a exprimé sa pleine solidarité au Front Indépendantiste dans la lutte qu'il mène contre la politique de la Droite et il a réaffirmé sa volonté de soutenir et de garantir le droit du Peuple Kanak à décider de son avenir."

Cette déclaration commune avait été signée par :

- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| Pour le Parti Socialiste                | Pour le Front Indépendantiste |
| - François MITTERRAND (1er Secrétaire)  | - Roch PIDJOT (UC)            |
| - Joseph FRANCESHI (Délégué TOM/DOM)    | - Yann Céléné UREGEI (FULK)   |
| - Pierre DEREGOVY (Tendance Mitterrand) | - Déwé GORODEY (PALIKA)       |
| - Anne TREGOUET (Cérés)                 | - André GOPEA (UPM)           |
| - Robert CHAPUIS (Tendance Rocard)      | - Pierre DECLERCQ (UC)        |
| - Jean-Michel DOUCHERON (Mauroy)        |                               |

Enfin voici un extrait de la question posée le 23 novembre 1979 par François MITTERRAND (il était Député à l'époque) au Ministre de l'Intérieur du Gouvernement GISCARD. :

"La population d'origine est donc écartée des principales responsabilités, bien que - cela ressort du résultat des dernières élections - elle dispose d'un grand crédit. Le Député, notre collègue PIDJOT, a conduit la délégation du FRONT INDEPENDANTISTE qui s'est rendue à l'Organisation des Nations Unies et, récemment, en France, pour nous exposer, ainsi qu'aux différentes formations politiques et syndicales, les problèmes qui se posaient autour des termes de l'indépendance.

... La population canaque, me direz-vous, est ethniquement aujourd'hui minoritaire en Nouvelle Calédonie. C'est possible ! Mais un tel argument n'est pas suffisant quand on sait comment a été facilité l'immigration importée à la fois de la Métropole et des Pays voisins. Mais il faut tenir compte du fait que la totalité des Pays du Pacifique - y compris l'Australie - consultée par le FRONT INDEPENDANTISTE, a donné sa caution à la revendication d'indépendance.

"Nous allons donc nous trouver confrontés à une situation que je vous annonce comme devant être, le cas échéant, extrêmement tendue et peut-être dangereuse.

"Dans quelle mesure faut-il consentir aux revendications du FRONT INDEPENDANTISTE ? Vous l'apprécierez. NOUS, EN TANT QUE PARTI SOCIALISTE, NOUS AVONS DEJA PRIS POSITION...!"

2°) POURQUOI, AUJOURD'HUI ROCH PIDJOT QUITTE LE GROUPE SOCIALISTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ?

Le 6 juin 1984 le Député Roch PIDJOT écrivait une lettre au Président de l'Assemblée Nationale Louis MERMAZ pour lui signifier qu'il ne faisait plus partie du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale, mais que désormais il rejoignait le Groupe des "Députés non-inscrits".

Le même jour, 6 juin 1984, dans une autre lettre adressée à Pierre JOXE, le Président du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale, Roch PIDJOT lui donnait sa démission du Groupe.

La démission du Député PIDJOT intervient après le vote de l'Assemblée Nationale sur le Statut Lemoine. Aucune des propositions qu'il a faites n'a été retenue.

Après le vote de l'Assemblée Nationale des 2 projets relatifs à la Nouvelle Calédonie, la Mission du FRONT INDEPENDANTISTE, représentant du Peuple Kanak, constate que ces questions n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt de la part des Députés.

La présence de huit (8) Députés au début des débats sur 400 démontre le peu de considération ou même le mépris que les représentants de l'ensemble du Peuple Français manifestent envers le Peuple Kanak.

Nous notons une volonté délibérée du Gouvernement de faire passer ce dossier "à la sauvette", en le présentant un Lundi, entre un débat sur l'enseignement privé et les élections Européennes. Ce grave débat concernant l'avenir du Peuple Kanak a été l'occasion de joutes oratoires et de règlements de compte politicards entre la majorité et l'opposition. Le Gouvernement comme les parlementaires n'a utilisé qu'une argumentation paternaliste envers le Peuple Kanak.

Le Député Roch PIDJOT, seul représentant du Peuple Kanak, ne disposait que de huit (8) minutes pour la déclaration préalable et aucun temps ne lui fut accordé par son groupe pour l'explication de vote, alors que les adversaires du Peuple Kanak disposaient de tout le temps nécessaire pour exposer leur façon de voir et de faire le bonheur de ce Peuple.

Le Gouvernement a reconnu à la Table Ronde de Nainville-Les-Roches les droits du Peuple Kanak à son indépendance, définis par le droit national et international.

Après avoir accepté la logique développée dans les amendements déposés en ce sens par le Député PIDJOT, la majorité impose au Peuple Kanak la logique du Gouvernement qui lui refuse son indépendance.

Après que Monsieur LEMOINE, Secrétaire d'Etat aux DOM/TOM eût précisé sa définition du Peuple calédonien, les Parlementaires de la majorité ont laissé entendre qu'ils comprenaient et approuvaient la logique du FRONT INDEPENDANTISTE, mais qu'elle était

contraire à la politique que le Gouvernement veut mener en Nouvelle Calédonie.

Le Gouvernement affirme que les propositions du FRONT INDEPENDANTISTE sont anti-constitutionnelles.

Le résultat du vote final a été : 7 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

Le FRONT INDEPENDANTISTE constate que 17 Députés ont décidés à mains levées de l'avenir du Peuple Kanak. Avant le vote le Député PIDJOT, au nom du FRONT INDEPENDANTISTE et du Peuple Kanak, avait déclaré :

"...l'Assemblée Nationale en rejetant les amendements et propositions que j'ai faites au nom de MON PEUPLE, refuse de prendre en compte l'exercice de ses droits. C'est pourquoi, le Peuple Kanak, FORT de sa légitimité de Peuple indigène, FORT de son droit inné et actif à l'indépendance, FORT de son droit à l'autodétermination, devra procéder lui-même à la décolonisation qu'on lui REFUSE avec toutes les CONSEQUENCES que cette décolonisation unilatérale entraînera..."

**... 3°) LORSQU'ILS-PARLAIENT DES FRANCAIS, LES ALGERIENS N'ONT PAS FAIT DE DISTINCTION ENTRE LA DROITE ET LA GAUCHE**

Lors des débats à l'Assemblée Nationale, les kanaks ont servi de tremplin tant pour la droite que pour la Gauche.

C'était une discussion entre Français, qui parlaient des Mélanésiens qu'ils connaissent mieux que les autres. Et le seul kanak de l'Assemblée Nationale n'a eu que 8 minutes pour s'expliquer.

- Les seuls qui sont allés un peu plus à fond dans la discussion sont les Communistes avec Jacques DRUHNES, mais en fin de parcours ils ont voté comme les Socialistes pour le projet LEMOINE. Seule une femme communiste a voté contre !...

# les NOUVELLES CALEDONIENNES

34, RUE DE LA REPUBLIQUE TEL : 27.25.84 BP 179

N°4026 Jeudi 18 octobre 1984

Nlle-Caledonie 70 Frs Vanuatu 85 Vatu



**GEORGES LEMOINE AUX INDEPENDANTISTES**

**FRANCE OU LIBYE**

**IL FAUT CHOISIR**

**C'EST L'ALTERNATIVE QUI LEUR RESTE** — PAGE 6 —

**ENTRE DEUX TYPES D'INDEPENDANCE**



se définit à travers les actions concrètes et non dans une quelconque charte.

Depuis le congrès de Témala en 1980, le PALIKA n'a cessé de prôner une unité à la base, la création de conditions nécessaires à la réalisation d'un front des colonisés et des exploités pour combattre le colonialisme et le capitalisme en pays kanak.

Ce Front à la base ne se réalisera qu'avec le concours de tout le peuple kanak conscient de sa situation de peuple colonisé, subissant toujours le colonialisme, associé aux travailleurs exploités par le système en place. Donc ce front se réalise sur le terrain en partant des réalités quotidiennes et il est inconcevable qu'un front puisse se réaliser sur un contenu préalablement défini par une charte ou autre; ceci est la position de PALIKA.

Nous nous trouvons à un moment où il faut choisir correctement car un mauvais choix peut conduire notre peuple à la démobilisation ou à des dérapages à droite comme c'est le cas actuellement du LKS.

L'UC s'est prononcé pour le boycott des élections territoriales à partir du refus du gouvernement socialiste de satisfaire les revendications et non pas à partir d'une analyse qui tient compte des intérêts des exploités et des colonisés. Elle s'est prononcée par contre pour la participation au festival des arts car elle est parmi l'un de ses promoteurs.

L'UPM s'est prononcé pour boycotter à la fois les élections et les festival des arts.

La position des ces partenaires tendent donc à rejoindre celles du PALIKA mais il faut faire connaître ses positions à la base pour déboucher sur des actions unitaires et non pas se contenter de déclarations à la télé ou à la radio. Pour que les actions aient un contenu clair il faut que les bases soient informées correctement et le plus vite possible après les décisions prises dans les congrès, assemblées générales et conventions.

La lutte des classes actuellement s'engage pour renverser le système; mais la France et les pays impérialistes tentent tous les moyens pour diviser les kanaks et leur faire oublier leur condition:

- religions : il y a de plus en plus de sectes au niveau du territoire et elles sont actives.
- des réformes sont entreprises au niveau politique pour faire croire aux kanaks qu'on s'occupe d'eux et pour les rendre plus individualistes (réforme foncière; office foncier, ODIL, asesseurs coutumiers, statut).

On nous apporte des religions, un statut, des réformes mais aucune réponse n'est donnée à notre revendication d'indépendance. Nous devons lutter pour l'avoir; nous sommes en vie pour dire face au monde l'histoire de notre peuple qui ne veut plus être exploité et dominé et qui veut mettre en place demain des structures égales par le socialisme scientifique.

Au PALIKA nous avons toujours essayé de mettre en garde les gens sur la question du militant qui se dit indépendantiste car souvent ces termes couvrent des magouilles comme par exemple : Tiaré, Aircal, Hopital de Tiéti, Projet de Port Franc à Népoui, etc...

Pour relancer la mobilisation, il faut faire un travail en direction de la masse pour l'informer des décisions prises sur le festival des arts et les élections territoriales. Mais il faut aussi rester à l'écoute de cette masse et lui laisser la possibilité de choisir les formes et les moyens d'actions.

La situation actuelle ne pourra pas changer si on ne cherche pas la modifier. Aussi il est plus que nécessaire de créer le front à la base sur un contenu commun et clair par rapport aux intérêts du peuple.

\*\*\*\*\*

# APPEL

ELECTIONS DU 18 NOVEMBRE :

- CONTRE LES PROJETS NEOCOLONIALISTES DE LEMOINE
- CONTRE LA PLANIFICATION DE LA MORT LENTE DU PEUPLE KANAK
- CONTRE CETTE MASCARADE PSEUDO-DEMOCRATIQUE QUI N'A POUR FINALITE QUE DE PERPETUER L'ETAT DE MARGINALISATION DU PEUPLE KANAK EN PAYS KANAK
- CONTRE LES TRAHISONS D'UNE BANDE D'ARRIVISTES QUI ONT VENDU LEUR DIGNITE DE KANAKS POUR QUELQUES SOUS
- CONTRE TOUS LES CAPITULANDS QUI PREFERENT SE COUCHER DEVANT LE COLONIALISME
- POUR FAIRE FRONT CONTRE TOUTES LES DROITES
- POUR L'INDEPENDANCE KANAK SOCIALISTE

MOBILISATION GENERALE AVEC LE FLNKS

## POUR UN BOYCOTT TOTAL ET ACTIF !!

LE CONGRES DU FLNKS AURA ÉTÉ UN MOMENT IMPORTANT DANS LA RÉALISATION D'UNE PLUS GRANDE UNITÉ DES ORGANISATIONS INDÉPENDANTISTES. LE SYNDICAT USTKE, QUI EN EST MEMBRE, TIRAIT AINSI LE BILAN DE CE CONGRES DANS SON JOURNAL :

22, 23, 24 septembre 1984 ; une date à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la longue lutte du peuple kanak pour son indépendance. Pendant ces 3 jours en effet s'est tenu à l'Océanie le congrès constitutif du FLNKS, le "Front de Libération Nationale Kanake Socialiste". Pour tous les ennemis irréductibles du peuple kanak et pour les technocrates de la rue Oudinot qui ont spéculé trop hâtivement sur la division mortelle qui menait selon eux le F.I., la création du FLNKS marque une défaite politique considérable dans la mesure où, non seulement il n'y a pas eu l'éclatement souhaité du mouvement indépendantiste après la décision prise par le LKS de quitter le F.I. (Convention du samedi 28 juillet), mais qu'au surplus cette unité stratégique nouvelle s'est réalisée sur la base d'une clarification politique sans équivoque.

La rupture est maintenant définitivement consommée avec le gouvernement socialiste par le refus du statut transitoire de Lemoine et la décision de boycotter activement les élections territoriales du 18 novembre. Cette stratégie de rupture est une riposte à la politique de "ghettosation" du Front Indépendantiste que même sans relâche, le gouvernement socialiste depuis son arrivée au pouvoir le 10 mai 1981, politique dont les contours sont maintenant bien arrêtés : susciter l'émergence au centre de l'échiquier politique calédonien d'un "Front Démocratique Large" allant des fractions modérées du RPCR aux indépendantistes dissidents en passant par toute la nébuleuse "centriste", susceptible de fixer vers l'échéance de 1989 un bloc majoritaire aspirant à la "décrispation" et de refouler aux extrêmes les "agitateurs".

Lemoine est-il dont naïf à ce point là pour penser que le virage à droite du LKS serait le signe annonciateur d'une

destabilisation interne du mouvement indépendantiste ? Il n'en a rien été, et de surcroît la tactique d'attrape-nigauds a permis de révéler au peuple kanak le vrai visage de la Direction du LKS et les véritables raisons de sa rupture avec le Front. Gageons que le LKS va s'enfermer dans une logique de la surenchère électoraliste pour se démarquer du FLNKS (nous le constatons déjà) et s'enfoncer ainsi dans une démarche suicidaire. Car le dilemme pour le LKS sera d'en faire toujours plus pour rester crédible et compenser par la démagogie dans les institutions et les médias leur absence de représentativité sur le terrain comme "interlocuteur à part entière" du pouvoir colonial.

Lemoine doit d'ailleurs penser qu'en ce moment ses nouveaux poulains en font un peu trop car tout de même, parler de "paradis" et de "défense des droits civiques" rappellent plus la langue de bois de l'extrême-droite que le discours politique responsable.

L'avenir immédiat nous renseignera mieux sur les dispositions unitaires des ex-composantes du F.I. à conduire de manière homogène et cohérente cette nouvelle stratégie au niveau des états-majors. Mais on peut être rassuré, au vu des actions qui viennent de se dérouler sur le terrain, sur la détermination et le niveau de combativité du peuple kanak : LE FLNKS EST DÉJÀ UNE RÉALITÉ À LA BASE. C'est déjà l'indication politique significative que cette stratégie répond manifestement à l'attente des militants dont les velleités d'action avaient été mises trop longtemps sous l'éteignoir de la participation aux institutions. Et ce n'est pas en adoptant le langage autoritaire de la fermeté que Lemoine parviendra à intimider les forces indépendantistes. Pour chaque militant engagé dans le combat pour l'IKS, une chose est claire : quelque soient les embûches et les coups fourrés que ne manquera pas de préparer le pouvoir colonial, il ne faudra plus reculer. Tout un chacun a le sentiment qu'on est entré de plein pied dans la dernière étape de la lutte qui doit déboucher directement sur l'indépendance et chacun, en conséquence, prendra ses responsabilités le moment venu.

Il ne fait guère de doute que la situation politique va s'aggraver au cours des prochains mois, eu égard aux objectifs stratégiques que s'est, d'ores et déjà, fixé le FLNKS : boycott actif des élections du 18 novembre, 3<sup>e</sup> Festival des Arts du Pacifique et mise en place du 1<sup>er</sup> gouvernement provisoire de la République Kanaky, le 1<sup>er</sup> décembre.

Dans cette période mouvementée, il faut s'attendre à ce que tout ce que la droite coloniale compte d'activistes bascule dans la provocation voire même dans la violence. C'est dans la solidarité du mouvement indépendantiste autour d'une Direction unifiée que nous pourrons faire face à cette stratégie de la tension. Un seul mot d'ordre : FAIRE BLOC, FAIRE FRONT ET RENDRE COUP POUR COUP !

L'unité se gagne et se mérite. Le peuple kanak a trop souffert dans le passé de ses divisions et de ses sectarismes. La création du FLNKS est le signe indubitable d'une nouvelle maturité politique. Mais nous savons que l'unité est chose trop vulnérable pour ne pas redoubler de vigilance. C'est-à-dire en toute circonstance, savoir faire la part des choses, entre l'essentiel et le dérisoire, entre la réalité et le dogme, entre le "parti" et le FLNKS.

Le Front Indépendantiste de son propre aveu, n'avait pas su, ou pas pu convaincre les non-kanaks opprimés et les travailleurs exploités de rejoindre le mouvement indépendantiste. A cela plusieurs raisons, qui tiennent d'abord aux mécanismes de la peur qui lient ces gens au système colonial.

Difficile dans ces conditions d'être "convaincant" surtout lorsqu'en face, grâce à des moyens d'information sans aucune mesure avec ce dont dispose les indépendantistes, la droite coloniale ne cesse de présenter les kanaks indépendantistes avec le couteau entre les dents. Difficile de parler de "libération" à des gens qui ont le goulag dans la tête.

Le FLNKS ne doit pas seulement se poser comme une "structure d'accueil" pour ces non-kanaks. Il doit pouvoir offrir une alternative de société crédible. Mais au-delà des programmes et des discours, le FLNKS devra appréhender et saisir ces hommes et ces femmes dans leurs différences, leurs cultures et leurs singularités. Face au colonialisme nivélateur, nous devons leur proposer des chances de préserver leur dignité.

LE COMBAT CONTINUE ! LA VICTOIRE EST AU BOUT !

# L'USTKE, UN SYNDICALISME DE CLASSE

L'HISTOIRE du mouvement ouvrier démontre que c'est en se regroupant et en s'organisant que les travailleurs ont pu imposer au patronat une amélioration de leurs conditions de vie.

Il convient toutefois de rappeler que c'est seulement à partir de 1884 et après bien des années de répressions trop souvent meurtrières, que les ouvriers parvinrent à faire reconnaître le droit syndical. Encore ne s'agissait-il au début que de la reconnaissance d'un principe formel, que seule une lutte quotidienne des travailleurs militants permit de rendre effectif. Il est d'ailleurs utile de souligner que 100 ans après la reconnaissance officielle de la liberté syndicale, les atteintes du patronat contre ce droit élémentaire sont encore et toujours trop nombreuses et non sanctionnées, particulièrement en Nouvelle-Calédonie.

*Dans ce pays, l'ouvrier qui entre dans l'entreprise doit laisser ses droits au vestiaire s'il ne veut pas encourir la sanction patronale.*

Cette situation n'est bien sûr pas le fait du hasard, elle résulte directement de deux facteurs particulièrement persistants, le capitalisme et le colonialisme contre lesquels l'USTKE s'emploie à lutter activement.

## I - L'USTKE DANS LA SOCIÉTÉ DE TYPE CAPITALISTE

Le capitalisme est défendu en Calédonie par une organisation puissante, la Fédération Patronale, coalition de petits et gros patrons qui représentent les plus grosses fortunes du Territoire (Balande, Lavoix, Lafleur, Barrau...) et dont l'objet est bien entendu la sauvegarde et le renforcement du système qui contribue à les enrichir.

Il est évident que dans ce contexte, cette bourgeoisie inconditionnelle du libéralisme économique est par nature contre toute forme d'interventionnisme étatique, à fortiori, s'il pouvait déboucher sur un socialisme autogestionnaire.

### 1°) Le droit du travail, un concept juridique qui pérennise le système.

Le droit du travail est accepté avec réticence par le patronat qui voit là une atteinte à son pouvoir. Il faut cependant garder à l'esprit que ce droit du travail est né d'une société fondamentalement capitaliste et qu'il repose sur un pilier de l'organisation socio-économique du même type, le sacro-saint droit de propriété privée.

En vertu de ce droit appliqué aux moyens d'échange et de production, le chef d'entreprise est souverain au sein de l'établissement.

L'interventionnisme étatique, qu'il soit conservateur ou réformiste, ne remet par ailleurs pas en cause le pouvoir du patron ce qui tient de son droit de propriété. Tout au plus les lois les plus audacieuses, qualifiées de "révolutionnaires" par la bourgeoisie, ont-elles limité le pouvoir discrétionnaire du patron en instituant des mesures protégeant les travailleurs (souvent bafouées...!). Ex.: autorisation préalable de l'inspecteur du travail pour procéder au licenciement d'un délégué.

*Le droit capitaliste du travail est en quelque sorte un élément stabilisateur qui va normaliser les rapports sociaux en tentant de concilier ce qui est socialement souhaitable au maintien de la paix sociale avec ce qui est financièrement et économiquement toléré par le patronat.*

### 2°) Des réformes qui n'en sont pas.

Le changement de Mai 1981 et les réformes AUROUX illustrent très bien le statu-quo admis par le "socialisme à la française", qui se veut une voie originale entre la social-démocratie et le socialisme réel marxiste-léniniste.

Le patronat qui admet très mal toute intrusion du syndicat dans l'entreprise, s'efforce en permanence et par tous les moyens, en profitant notamment de la "crise économique" de remettre en cause les droits et avantages sociaux acquis de haute lutte par les travailleurs.

Pour ces différentes raisons, il apparaît nécessaire, pour ne pas dire vital, que les organisations syndicales ouvrières s'opposent à tout ce qui peut nuire aux intérêts des travailleurs, qu'elles n'hésitent pas le cas échéant à recourir à l'usage du droit de grève afin de faire respecter et aboutir leurs revendications.

## L'USTKE DANS LE CONTEXTE COLONIAL

Il faut bien reconnaître que le colonialisme, suite logique d'un capitalisme expansionniste, a permis aux exploités de diviser la classe ouvrière sur une base raciste.

L'entretien et le développement par la bourgeoisie du sentiment que tout oppose kanaks et ethnies allogènes, que la différence socio-culturelle serait trop profonde pour qu'il puisse exister une communauté d'intérêts entre travailleurs de différentes races, liés à l'absence de conscience de classe, furent autant d'éléments qui contribuèrent à favoriser l'essor du colonialisme.

Il apparaît malgré tout qu'aujourd'hui de nombreux travailleurs sont conscients du fait que la division raciste

ne sert que les intérêts de quelques grosses familles de la bourgeoisie et qu'il importe, au-delà des différences ethniques, de reconstituer avec le prolétariat un rapport de force qui lui soit favorable.

A cet égard, les nombreuses adhésions de non-kanaks à l'Union des Syndicats des Travailleurs Kanaks et Exploités sont significatives, non seulement d'une évolution psychologique et d'une volonté réelle de changement, mais aussi, et cela revêt une grande importance, de la reconnaissance implicite de la légitimité du peuple kanak dans sa lutte de libération.

## L'USTKE, UN SYNDICALISME PORTEUR D'ESPOIRS

Par ses actions, par ses prises de positions, l'USTKE est vraisemblablement la seule organisation syndicale qui, actuellement, défend efficacement les intérêts des travailleurs.

### 1°) Une pratique syndicale dynamique.

Le syndicat est présent sur tous les fronts, à la pointe de toutes les luttes, n'hésitant pas au besoin à s'engager dans l'épreuve de force avec le patronat.

Il appartient au syndicat d'utiliser toutes les armes juridiques et psychologiques à sa disposition. Les textes de lois n'ont de valeur que si les travailleurs peuvent et ont la volonté de les faire appliquer.

Cependant, les actions ne peuvent se limiter à l'application de textes qui sont, la plupart du temps, insuffisants, soit en raison de leur portée réduite, soit encore du fait de leur imprécision autorisant une interprétation défavorable aux travailleurs.

*La pratique syndicale recherche avant tout l'efficacité sur le terrain, elle doit par conséquent aller au-delà des normes, elle doit avoir un rôle moteur dans l'évolution sociale. Il convient de rappeler que le fait social est à l'origine de la règle de droit, celle-ci ne faisant que consacrer, souvent plusieurs années après, une pratique généralisée.*

### 2°) La remise en question du pouvoir patronal.

Le patronat, parfaitement lucide et soucieux de protéger ses sources de profit, ne peut voir dans l'USTKE qu'un adversaire encombrant qu'il faut neutraliser. Depuis quelques mois, une nouvelle stratégie patronale se développe. Elle consiste, sans finesse, à licencier systématiquement tout salarié qui envisage de constituer une section syndicale USTKE au sein de l'entreprise. Autre formule également appliquée : lorsque l'USTKE s'implante avec succès, le patron s'empresse de

favoriser la venue d'un autre syndicat, celui-là beaucoup moins virulent et connu pour sa collaboration efficace, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts... du patron (il pourrait s'agir d'UTFO, USG-CINC, SAPDEC, Syndicats dits autonomes, etc... etc...).

Lorsque le patron procède de la sorte, ne croyons surtout pas qu'il veut défendre le pluralisme dans l'entreprise, il s'efforce seulement de contrer l'action de l'USTKE en divisant les travailleurs (Ex.: NOUVATA, SURF HOTEL, CHEDLAI...)

*« Diviser pour régner », la vieille recette est toujours et plus que jamais de rigueur chez le patronat, grand chevalier servant de ses propres privilèges !*

Afin de discréditer l'USTKE, les patrons font très souvent pression sur les travailleurs en les menaçant de leur faire perdre leur emploi. Les pressions s'exercent aussi à l'encontre des délégués de l'USTKE, la direction de certaines entreprises n'hésitant pas à entraver la liberté syndicale (Ex.: le licenciement abusif du délégué syndical au SURF HOTEL).

L'USTKE est en outre l'objet d'une campagne de dénigrements orchestrée par la bourgeoisie locale visant à présenter le syndicat comme une organisation subversive manipulée par les bolcheviks ou encore, comme un mouvement anarchiste en mal de révolte nihiliste (Ex.: l'article de M. Mamola, ex-directeur de la COMETE, dans les "Nouvelles").

### 3°) Un choix courageux et déterminé

Il faut savoir que l'Union des Syndicats des Travailleurs Kanaks et Exploités, organisation démocratique qui rassemble des salariés de toutes ethnies, ne se limite

pas à des revendications immédiates. Son action s'inscrit dans un processus de transformation sociale axée sur un choix de société. En l'occurrence : l'indépendance kanake socialiste !

Certains appelleront cela de l'aventurisme, de l'irréalisme, et tenteront de voir la main de Moscou et de Cuba derrière chacun des délégués syndicaux (propos souvent avancés par l'extrême-droite locale). D'autres, en grande majorité des travailleurs qui savent se démarquer de la propagande raciste, voient dans l'USTKE une expérience originale qui apporte au milieu des compromissions en tout genre, un réel espoir pour le progrès et la justice sociale.

Bien entendu, le syndicat ouvrier n'a pas pour vocation de se substituer aux partis politiques. Il doit néanmoins occuper sa place et toute sa place de façon autonome. L'action du syndicat ne peut être réductible à la seule défense de droits individuels dans le cadre de l'entreprise, elle va plus loin, dans le but de concrétiser des choix socio-économiques et formule à cet effet des propositions devant être prises en considération.

En conclusion, l'USTKE, organisation syndicale jeune et dynamique, est conduite à jouer un rôle majeur dans l'avenir du pays. Elle a tourné le dos à un certain archaïsme, à une certaine forme de syndicalisme usée par la collaboration avec le patronat.

La crédibilité actuelle de l'USTKE est essentiellement due à ses prises de positions dépourvues d'ambiguïtés et à un engagement total et sincère pour la défense des travailleurs, la liberté syndicale et la justice sociale.



Deux ouvriers de la COMETE, au coude à coude avec les grévistes sur l'aéroport de TONTOUTA : un symbole de la solidarité de classe.

# Au cœur de l'exploitation impérialiste : le nickel

L'impérialisme français est attaché à plus d'un titre au maintien de sa domination en Nouvelle-Calédonie.

Il y a tout d'abord les 200 milles marins d'eaux territoriales calédoniennes. L'océan Pacifique contient des modules polymétalliques riches en manganèse, nickel et chrome. Des études expérimentales en vue de l'exploitation des ressources minérales sous-marines sont déjà entreprises. En voyage en juillet 1979 dans le Pacifique, l'ex-président Giscard d'Estaing affirma son intérêt pour ces richesses en affirmant que la métropole comptait bien « *aider ses territoires à profiter pleinement des ressources de la mer* ».

D'autre part, les côtes et le lagon calédoniens renferment un énorme potentiel pour le développement de l'aquaculture. Lors d'un colloque sur l'utilisation des ressources de la mer dans les territoires français du Pacifique, tenu à Nouméa en septembre 1979, Paul Dijoud, alors ministre des DOM-TOM, appela le secteur privé français à investir dans ce domaine.

Il y a ensuite la position stratégique de la Nouvelle-Calédonie dans une région dominée par les impérialismes américain, britannique et nippon. Le dispositif militaire français en Océanie joue un rôle dans le contrôle impérialiste des voies de communications et comme support de l'expansion commerciale française.

Reste toutefois le plus important : les richesses minières. Cette année même doit débuter l'exploitation de la mine de chrome de Tiebaghi qui devrait produire 85 000 tonnes de minerai concentré. Mais surtout, la Nouvelle-Calédonie joue un rôle fondamental dans l'approvisionnement direct de l'industrie française en nickel, dont elle est le troisième producteur mondial derrière l'URSS et le Canada. Le nickel fait partie de la dizaine de « métaux stratégiques » entrant dans la fabrication des productions à haute technologie et dans l'armement (industries nucléaires, aéronautiques, aérospatiales, électriques et électroniques).

Grâce à sa domination coloniale de la Nouvelle-Calédonie, le capital industriel et l'Etat français détiennent la haute main sur 25 % des réserves mondiales de nickel, dont 43,7 % des réserves terrestres de ce produit, ce qui constitue le plus fort de taux concentration géographique de part le monde.

Le nickel de Nouvelle-Calédonie est oxydé et donc plus coûteux que le nickel sulfureux. Mais les réserves de ce dernier métal ne représentent que 20 % des réserves totales mondiales. Le nickel calédonien est donc assuré de jouer à

l'avenir un rôle déterminant sur le plan mondial.

Cet intérêt de l'impérialisme français pour le nickel explique que la présence du capital industriel français en Nouvelle-Calédonie ait rapidement suivi la colonisation elle-même. Dès 1937, le processus de concentration capitaliste amène la société le nickel (SLN) à être la seule à traiter ce minerai pour toute la Nouvelle-Calédonie. La SLN, dont le capital a été porté à un milliard de francs en 1974 et dont les actionnaires se divisent à 50 % entre la Société nationale Elf-aquitaine (SNEA) et l'IMETAL qui appartient au groupe Rothschild, est la troisième compagnie mondiale de production de nickel derrière deux sociétés canadiennes, l'International Nickel Company et Falconbridge.

Après d'important investissements liés au boom du nickel dans les années 1970, la SLN enregistre depuis quelques années une nette diminution de sa production. Soucieux sous le gouvernement Giscard de préserver le potentiel industriel dans la perspective d'une relance du marché du nickel, l'Etat français s'est engagé dans une action classique de soutien financier à la SLN, et ce d'autant plus facilement qu'il en est directement actionnaire. Les prêts concédés ces dernières années ont atteint plus de 700 millions de francs, sans compter les exonérations d'impôts. Cela n'empêcha pas la SLN de procéder à des compressions de personnels et au blocage des salaires de ses ouvriers, mesures qui ont été à l'origine, en 1978, de la plus grande grève de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie.

IMETAL est une filiale du groupe Rothschild maintenant nationalisé, et Elf-Aquitaine une société nationale, l'exploitation capitaliste du nickel de Nouvelle-Calédonie devient donc, avec le gouvernement Mitterrand-Mauroy, entièrement une affaire d'Etat.

Toutefois les gouvernements antérieurs n'ont jamais considéré l'affaire autrement. Car dans la « bataille des métaux stratégiques » qui se profile, la France se trouve dans une situation privilégiée en ce qui concerne le nickel du fait de son monopole sur le quart des réserves mondiales.

A la suite des experts du VIII<sup>e</sup> Plan qui déclaraient qu'une « *rupture d'approvisionnement même momentanée de certains métaux stratégiques suffirait à bloquer certaines filières de production* », le gouvernement Mitterrand-Mauroy risque donc fort d'être sensible à ces préoccupations classiques de l'impérialisme français.



"La Nouvelle Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants."

"Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. La présence française en Calédonie ne peut être menacée sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste de populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique."

"A court et à moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des Départements d'Outre-Mer (REDONION), devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés."

"A long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. Il va de soi qu'on obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de femmes et d'enfants."

"Afin de corriger le déséquilibre des sexes dans la population non autochtone, il conviendrait sans doute de faire réserver des emplois aux immigrants dans les entreprises privées. Le principe idéal serait que tout emploi pouvant être occupé par une femme soit réservé aux femmes (secrétariat, commerce, mécanographie)."

"Sans qu'il soit besoin de textes, l'Administration peut y veiller."

"Les conditions sont réunies pour que la Calédonie soit dans vingt ans un petit territoire français prospère comparable au Luxembourg et représentant évidemment, dans le vide du Pacifique, bien plus que le Luxembourg en Europe."

"Le succès de cette entreprise indispensable au maintien de positions françaises à l'est de Suez dépend, entre autres conditions, de notre aptitude à réussir enfin, après tant d'échecs dans notre Histoire, une opération de peuplement Outre-Mer."

LA DROITE ÉTERNELLE, RÉACTIONNAIRE ET RACISTE.

A cause des pro-Liègeois  
le Vieux Pidjot "coincé"  
par la coutume



Du lundi au vendredi de 7 h. 30 à 18 h. 15  
et samedi matin de 7 h. 30 à 12 h.

DOMIAMBO

C'EST... D'ABORD DES PRIX !

# La Dépêche

Vendredi 26 octobre 1984 - Numéro 14 - Nouvelle-Calédonie - 50 F

Grave menace pour la Coutume,  
la Religion et la Liberté :

## LA CALEDONIE DANS LE COLLIMATEUR DE MOSCOU

AVEC l'annonce de l'Agence Tass exprimant officiellement l'intérêt de l'URSS pour le cas de FLNKS, le groupe est tombé et les éléments de puzzle se mettent en place. Le 13 octobre 1984, le parti communiste français a voté une résolution de soutien au mouvement de libération de la Nouvelle-Calédonie. Ce vote est particulièrement significatif car il marque le bras armé de Moscou et par conséquent, avec Cuba, le bras armé

### JEAN LEQUES



"Le RPCR a toujours prêché la paix entre toutes les ethnies du Territoire"

**SOPEM**  
DU 05 28 18 36  
PEINTURE PLAS  
EXTERIEUR 6850  
INTERIEUR  
Rem  
MO

"La bourgeoisie sans le peuple, c'est la tête sans le bras. Le peuple sans la bourgeoisie, c'est la force sans la lumière"

Jeanine BOUTEILLE  
("Les Nouvelles" 27.09.84)

"... Faire des Mélanésiens des adultes responsables, au même titre que nous ..."

Marie-Paule SERVE  
(RFO, Conférence de presse  
7.09.84)

## LE « STATUT LEMOINE » ET LE FNLS

L'aspect politique du Statut Lemoine, qui régit l'avenir du Peuple Kanak, est contenu dans son 1er article, ainsi rédigé :

Article 1er : « La présente loi a pour objet, dans la ligne de la déclaration du Gouvernement à Nainville-les-Roches de juillet 1983, de doter le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances d'un nouveau statut évolutif et spécifique. A l'issue d'un délai de cinq ans, les populations de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances seront consultées par voie de référendum conformément aux dispositions de l'article 53, alinéa 3 de la Constitution.

« Il est créé un Comité Etat-Territoire, qui aura notamment pour rôle de préparer les conditions dans lesquelles sera exercé le droit à l'autodétermination, conformément aux dispositions du premier alinéa. Ce Comité est composé à parts égales de représentants de l'Etat et de représentants du Territoire. La répartition des représentants du Territoire sera proportionnelle au nombre des conseillers territoriaux appartenant à chacune des formations politiques siégeant à l'Assemblée territoriale. La composition, l'organisation et le fonctionnement de ce Comité feront l'objet d'un arrêté du ministre chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer. »

Lors des débats à l'Assemblée nationale les 28 et 29 mai 1984 sur ce statut, Lemoine précise ainsi certains points de son statut :

« Il sera créé un Comité Etat-Territoire qui aura deux missions : d'une part, veiller à ce que les transferts de compétences, par exemple pour ce qui concerne les Offices, s'opèrent normalement ; d'autre part, préparer le référendum et notamment définir la composition du corps électoral et les questions qui seront posées. (...)

« Qu'est-ce qu'un référendum ? C'est une consultation sur des questions. Il y en aura au moins trois : faut-il maintenir le statut actuel qui ne convient pas à tout le monde ; faut-il, avec un statut semblable à celui-là, aller vers plus d'autonomie interne ; faut-il l'indépendance ? (...)

« Je rappelle que le Comité Etat-Territoire sera composé de représentants de l'Etat et de représentants du Territoire, ces derniers étant choisis au sein de l'Assemblée territoriale ; par conséquent, tous les courants de pensée qui se seront exprimés lors des élections territoriales seront représentés. (...)

« En ce qui concerne la réforme du corps électoral, vous avez affirmé qu'il était anormal qu'un Comité Etat-Territoire se substitue à la représentation nationale. Il n'en est pas question ! Mais il est normal que ce Comité fasse des propositions à partir desquelles l'Assemblée nationale pourra élaborer un texte de loi.

« Cela s'est déjà fait en d'autres temps. »

L'analyse faite par le FNLS est la suivante :

Les populations de la Nouvelle-Calédonie qui participeront dans cinq ans, c'est-à-dire en 1989, au référendum pour l'autodétermination, sont celles qui seront définies par l'Assemblée nationale sur proposition du Comité Etat-Territoire issu des élections de 1984 à l'Assemblée territoriale.

Or, actuellement, aucune réforme conséquente pour changer la physionomie du corps électoral calédonien n'est envisagée. Donc, les proportions que l'on trouve dans la population du Territoire, c'est-à-dire 2/5e composée de Kanaks et 3/5e de non-Kanaks, se retrouveront après les élections dans la composition de la nouvelle Assemblée territoriale et, par conséquent, dans la représentation du Territoire dans le Comité Etat-Territoire. Les représentants du Territoire siégeront avec des représentants de l'Etat pour faire des propositions à l'Assemblée nationale qui, en définitive, statuera.

Le Statut Lemoine octroie à l'Assemblée nationale, où les Kanaks sont absents, et au Comité Etat-Territoire, où la représentation des Kanaks n'est plus que de 1/5e, le pouvoir de désigner le corps électoral qui sera dépositaire du droit à l'autodétermination et qui l'exercera en 1989.

Peut-on laisser le Peuple Kanak se faire déposséder de l'octroi d'un droit qui lui est naturel et propre ?

Peut-on abandonner à une majorité calédonienne de non-Kanaks et à un gouvernement qui lui est étranger le sort de la majorité du Peuple et du Pays kanaks ?

Le FNLS veut empêcher que ces menaces ne se réalisent. Les adversaires du Peuple Kanak et de ses revendications légitimes disposent localement du pouvoir économique. Il ne leur manque que le pouvoir politique.

Rien, désormais, ne peut empêcher, ces menaces mises à part, le blocage de toute la politique prônée par le gouvernement et l'obtention pour le Peuple Kanak du pouvoir politique.

(Extrait d'un texte de l'Union calédonienne)

Leur écrire, pour les soutenir, aux adresses suivantes :

- FNLS, 8 rue Gambetta, 1ère Vallée du Tir, Nouméa. Tél. : 27 25 99.
- USTKE, BP 43 72, Nouméa. Tél. : 27 72 10.
- PALIKA, BP 18 12, Nouméa.



# Abonnez-vous

## INPRECOR INTERCONTINENTAL PRESS



GRANDE - BRETAGNE  
Tout pour la victoire des mineurs

### AMERIQUE LATINE

Le mouvement ouvrier dans le processus de transition  
des dictatures du cône sud

## INPRECOR INTERCONTINENTAL PRESS



Les courants de gauche  
dans Solidarité

### AFRIQUE DU SUD:

Montée des luttes et débat stratégique  
dans le mouvement des masses

## ABONNEMENT 25 NUMÉROS PAR AN

Chèques bancaires et chèques postaux libellés à l'ordre de « PEC », à adresser à *Inprecor*, 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil, France.

Virements bancaires à « PEC », BNP, agence Robespierre, 153, rue de Paris, 93108 Montreuil, France, compte numéro 230179/90.

Virements postaux à « PEC », compte chèque postal numéro 2.322.42 T Paris.

*Inprecor*, abonnement un an, 25 numéros, pour tous pays, 250 FF.

Par avion : Europe, Moyen-Orient, Afrique du Nord : 280 FF. Afrique et Amériques : 330 FF. Asie : 360 FF.

Pli fermé : France : 375 FF. Tous les autres pays (par voie de surface) : 400 FF. Pli fermé par avion : écrire à *Inprecor*.

POUR TOUT ABONNEMENT, REMPLIR CETTE FORMULE EN LETTRES MAJUSCULES

Nom - Prénom .....

Numéro et Rue .....

Commune .....

Code Postal ..... Pays .....

Réabonnement

Abonnement